

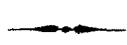
**VI.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

POUR L'EXERCICE 1878.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

Les crédits votés au Budget de l'exercice 1877 s'élè- vent à. . . . .	fr. 49,893,663 15
Les crédits proposés pour 1878 montent à. . . . .	49,837,527 70
Le Budget de 1878 présente donc une diminution de fr.	56,135 45

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

#### ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre n'a subi aucune modification.

### CHAPITRE II.

#### PENSIONS ET SECOURS.

Pas de changement.

### CHAPITRE III.

#### STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Aucun changement n'a été apporté à ce chapitre.

### CHAPITRE IV.

#### FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Ce chapitre a subi le remaniement indiqué dans le rapport de la section centrale qui a examiné le projet de Budget de l'exercice 1877.

Les traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers provinciaux forment un article spécial.

On a groupé sous l'article 10 les traitements des employés, gens de service et gens de peine, en distinguant les provinces au moyen de litteras. La somme de 8,252 francs proposée à cet article est transférée au crédit du

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

personnel pour payer le salaire des gens de peine, dont le montant a été imputé jusqu'à présent sur le crédit du matériel.

Les modifications à introduire au Budget de 1878, en ce qui concerne les augmentations réglementaires à accorder aux employés des gouvernements provinciaux, n'ont pas encore pu être déterminées exactement. Elles seront présentées à la Chambre par voie d'amendements.

L'article 11 comprend les crédits alloués pour les frais de bureau, d'impression, de reliures, pour l'entretien du mobilier, du chauffage et d'éclairage des administrations provinciales, les dépenses diverses, les dépenses imprévues. Les provinces sont aussi désignées sous des lettres spéciales. On y a ajouté une somme de 14,250 francs, formant la troisième part du crédit demandé pour le renouvellement partiel du mobilier de M. le Gouverneur de la province de Liège, ainsi qu'une somme de 3,500 francs nécessaire pour couvrir les frais d'ameublement des anciens locaux du cadastre à approprier pour le service du gouvernement provincial de la Flandre orientale.

Aux articles 12 et 13, on a groupé sous des lettres distincts les traitements et les frais de bureau des commissaires d'arrondissement, ainsi que les traitements de leurs employés et les frais de route et de tournées.

On a porté sous un article spécial les crédits pour les frais de route des Gouverneurs, des membres des députations permanentes, etc., aux allocations du matériel des administrations provinciales; les frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement ont été maintenus à l'article spécial, avec les autres crédits destinés à cette branche d'administration.

Conformément à la déclaration qu'il a faite à la Chambre des Représentants, le Gouvernement s'occupe de la révision du tarif des frais de bureau des commissaires d'arrondissement et des traitements des employés des commissariats, suivant les diverses classes auxquelles ils appartiennent. On a maintenu provisoirement au projet de Budget de 1878 sous un même article le crédit voté en 1877, sous la réserve d'en faire la division par lettre dans les amendements qui seront présentés au projet de Budget soumis à la Chambre des Représentants, lorsque les chiffres respectifs à attribuer aux diverses classes auront pu être établis.

L'ensemble des augmentations portées au chapitre IV s'élève à 17,750 francs.

## CHAPITRE V.

## MILICE.

Pas de changement.

## CHAPITRE VI.

## GARDE CIVIQUE.

Aucun changement n'est à signaler.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

FÊTES NATIONALES.

Ce chapitre n'a subi aucun changement.

CHAPITRE VIII.

DECORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Aucun changement.

CHAPITRE IX.

LEGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Pas de changement.

CHAPITRE X.

AGRICULTURE.

Le subside de 30,000 francs demandé en 1877 en vue d'ouvrir une exposition provinciale à Anvers, disparaît en 1878.

Conformément à la demande de la section centrale qui a examiné le projet de Budget de 1877, le crédit de 75,500 francs affecté aux besoins du Jardin Botanique de l'État a été transféré au chapitre des *Lettres et sciences*.

CHAPITRE XI.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE.

Aucun changement n'est à signaler.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE XIII.

## POIDS ET MESURES.

Une somme de 5,700 francs est demandée. Elle a pour objet de compléter le traitement auquel les vérificateurs des poids et mesures ont droit en vertu du règlement organique, et dont une partie a été accordée en 1877.

## CHAPITRE XIV.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Ce chapitre n'a subi qu'une augmentation de 7,000 francs. Cette somme est destinée à couvrir les frais de rédaction du 9<sup>me</sup> rapport triennal sur l'enseignement supérieur et les fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. Cette publication est faite en vertu de l'article 50 de la loi du 13 juillet 1849.

## CHAPITRE XV.

## ENSEIGNEMENT MOYEN.

Une somme de 10,000 francs destinée à payer les frais de rédaction du 8<sup>me</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, ainsi que la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale disparaît du Budget de 1878.

## CHAPITRE XVI.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Les articles 95 et 96 du Budget de l'exercice 1877 ont été réunis comme se rattachant au même service, et forment l'article 69. litt *a*, du projet de Budget de 1878.

Le littéra *b* du même article porte un libellé nouveau conçu comme suit : « Augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin. » Un crédit de 4,000 francs est sollicité de la Législature pour couvrir cette dépense.

Une augmentation de 5,000 francs est demandée pour les dépenses du matériel des établissements normaux de l'État.

La somme de 25,000 francs destinée à payer les frais du cours temporaire de gymnastique institué à l'usage d'instituteurs et d'institutrices primaires

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

en fonctions, disparaît du Budget de 1878, sauf à rétablir ce chiffre par voie d'amendement si, après les cours temporaires de 1877, la nécessité en est reconnue.

Un crédit de 16,000 francs est demandé pour la création d'un cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices, pour les former à l'enseignement du dessin dans ces institutions.

La somme de 40,000 francs, destinée en 1877 à accorder des récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions, disparaît du projet de Budget de 1878.

Le crédit nécessaire pour accorder des secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension, a dû être porté de 40,000 francs à 50,000 francs.

Une somme de 12,000 francs disparaît du projet de Budget de 1878. Elle était destinée en 1877 à couvrir les frais de rédaction du 11<sup>me</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire, et la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.

Les différences entre les divers crédits portés au chapitre XVI présentent une diminution de 42,000 francs.

## CHAPITRE XVII.

## LETTRES ET SCIENCES.

Les crédits extraordinaires de 3,200 et de 19,700 francs votés au Budget de 1877, en vue des travaux préparatoires d'une nouvelle carte géologique, d'un nouveau tirage des cartes de M. Dumont et des frais d'impression des notes manuscrites de ce savant, disparaissent du projet de Budget de 1878.

Conformément au vœu exprimé par la Législature lors de la discussion du Budget de 1877, le crédit de 75,500 francs, alloué pour le Jardin Botanique de l'État, est transféré du chapitre de l'*Agriculture* à celui des *Lettres et sciences*.

Une augmentation de 1,200 francs est demandée pour la nomination d'un employé au dépôt des archives de l'État, à Bruges, dont les collections ont reçu depuis quelques années de nombreux et importants accroissements.

## CHAPITRE XVIII.

## BEAUX-ARTS.

Une somme de 5,000 francs est sollicitée pour la restauration des œuvres d'art du Musée d'Anvers. La dotation de l'Académie des beaux-arts de cette ville sera augmentée du montant de ce crédit. L'administration communale

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

vient d'allouer une somme équivalente, à condition que le Gouvernement accorde de son côté, selon l'usage, une somme du même import.

Le crédit extraordinaire de 6,000 francs voté au Budget de 1877, en vue du concours international de chant d'ensemble à l'occasion du 50<sup>me</sup> anniversaire de la fondation du Conservatoire royal de musique de Liège, disparaît du Budget de 1878.

Le reliquat de l'année 1875, montant à fr. 45,285 25 c<sup>s</sup>, transféré au Budget de 1877 pour acquisitions d'œuvres d'art pour les Musées royaux de peinture et de sculpture, disparaît également en 1878.

Une somme de 400 francs est sollicitée à l'effet d'augmenter les traitements des surveillants du Musée royal d'armures et d'antiquités.

On fait figurer à l'article 105 un crédit de 40,000 francs destiné à couvrir les frais de l'exposition triennale des beaux-arts qui aura lieu en 1878. Le montant de ce crédit est égal à celui qui a été voté pour l'exposition de 1875.

L'ensemble des différents crédits compris au chapitre des beaux-arts comporte une diminution totale de fr. 7,885 43 c<sup>s</sup>.

**CHAPITRE XIX.****SERVICE DE SANTÉ.**

Il n'y a pas de changement.

**CHAPITRE XX.****TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.**

Aucun changement n'a eu lieu.

**CHAPITRE XXI.****DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Les dépenses imprévues non libellées au Budget n'ont pas subi de modification.

---

**TABLEAU COMPARATIF** des différences entre les crédits  
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		VOTÉS POUR L'EXERCICE 1877.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale. . . . .	452,045	4,000	456,045
II.	Pensions et secours . . . . .	62,000	"	62,000
III.	Statistique générale . . . . .	34,000	"	34,000
IV.	Frais d'administration dans les provinces. . . . .	1,570,178 41	5,500	1,575,678 41
V.	— — dans les arrondissements . . . . .	417,100	"	417,100
VI.	Milice. . . . .	120,000	"	120,000
VII.	Garde civique. . . . .	58,820	"	58,820
VIII.	Fêtes nationales. . . . .	100,200	"	100,200
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires. . . . .	15,000	"	15,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer. . . . .	"	222,000	222,000
XI.	Agriculture. . . . .	937,025	76,800	1,013,825
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique . . . . .	2,185,550	"	2,185,550
XIII.	Industrie. . . . .	367,650	"	367,650
XIV.	Poids et mesures. . . . .	108,050	"	108,050
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur . . . . .	1,182,520	24,590	1,207,110
XVI.	— — — moyen. . . . .	1,792,291	15,120	1,807,411
XVII.	— — — primaire. . . . .	8,058,720 29	43,370	8,102,090 29
XVIII.	Lettres et sciences . . . . .	588,723	112,400	701,123
XIX.	Beaux-arts . . . . .	1,222,948	150,285 45	1,373,233 45
XX.	Service de santé. . . . .	157,295	"	157,295
XXI.	Traitements de disponibilité. . . . .	"	38,982	38,982
XXII.	Dépenses imprévues . . . . .	5,900	"	5,900
	Totaux. . . . . fr.	10,204,815 70	688,847 45	10,893,663 15

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1877,  
au Budget de 1878.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1878.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1878 :					
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
456,045	»	456,045	»	»	»	»	»	»
62,000	»	62,000	»	»	»	»	»	»
34,000	»	34,000	»	»	»	»	»	»
1,787,278 41	21,250	1,808,528 41	»	»	17,750	»	17,750	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
120,000	»	120,000	»	»	»	»	»	»
58,820	»	58,820	»	»	»	»	»	»
109,200	»	109,200	»	»	»	»	»	»
15,000	»	15,000	»	»	»	»	»	»
»	222,000	222,000	»	»	»	»	»	»
861,525	46,800	908,525	»	105,500	»	»	»	105,500
2,185,550	»	2,185,550	»	»	»	»	»	»
567,650	»	567,650	»	»	»	»	»	»
113,750	»	113,750	5,700	»	»	»	5,700	»
1,206,710	7,000	1,213,710	»	»	7,000	»	7,000	»
1,702,291	3,120	1,795,411	»	»	»	10,000	»	10,000
8,044,090 29	16,000	8,060,090 29	35,000	65,000	»	12,000	35,000	77,000
650,425	114,500	779,025	76,700	»	25,000	22,000	101,700	22,000
1,226,548	139,000	1,565,548	3,400	»	40,000	51,285 45	43,400	51,285 45
157,295	»	157,295	»	»	»	»	»	»
»	38,082	38,082	»	»	»	»	»	»
5,900	»	5,900	»	»	»	»	»	»
19,228,875 70	608,652	19,837,527 70	120,800	170,500	89,750	96,185 45	210,550	266,685 45
							DIMINUTION. . . fr. 56,135 45	

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1878, à la somme de *dix-neuf millions huit cent trente-sept mille cinq cent vingt-sept francs soixante-dix centimes* (fr. 19,837,527 70 c<sup>s</sup>); conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**DELCOUR.**

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

---

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**POUR L'EXERCICE 1878.**

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b> ADMINISTRATION CENTRALE.			
	<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	"	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'administration générale . . . . .	354,285	"	
	<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . . .	56,460	"	450,045
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .	4,500	"	
	<b>CHAPITRE II.</b> PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	16,000	"	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . . . . .	54,000	"	62,000
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	12,000	"	
	<b>CHAPITRE III.</b> STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales . . . . .	54,000	"	54,000
	A REPORTER. . . . fr.	552,045	"	552,045

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	532,045 »	»	532,045 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .	435,800 »	»	
10	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers. . . . . 76,485 08.			
	— de Brabant. . . . . 105,085 »			
	— de la Flandre occidentale. . . . . 88,858 55			
	— de la Flandre orientale . . . . . 108,445 »			
	— du Hainaut . . . . . 105,622 »	768,190 41	5,500 »	
	— de Liège . . . . . 85,785 »			
	— de Limbourg. . . . . 62,910 »			
	— de Luxembourg. . . . . 58,255 »			
	— de Namur. . . . . 77,255 »			
11	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage, chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers . . . . . 18,740 »			
	— de Brabant . . . . . 20,000 »			
	— de la Flandre occidentale. . . . . 13,150 »			
	— de la Flandre orientale. . . . . 21,000 »			
	— du Hainaut . . . . . 19,178 »	159,188 »	17,750 »	
	— de Liège . . . . . 56,690 »			
	— de Limbourg. . . . . 12,740 »			
	— de Luxembourg. . . . . 14,500 »			
	— de Namur. . . . . 15,560 »			
12	Frais de route et de séjour des Gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des employés des administrations provinciales . . . . .	9,000 »	»	
15	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :			
	Traitements des commissaires . . . . . 192,800 »			
	Frais de bureau . . . . . 29,700 »	586,100 »	»	
	Traitements des employés. . . . . 165,600 »			
14	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement.	26,000 »	»	
	<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>	<b>2,314,525 41</b>	<b>21,250 »</b>	<b>2,340,573 41</b>

## POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,514,525 41	21,250 °	2,540,575 41
15	Révision des listes électorales; exécution des art. 51, 62, 68 et 105 du code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat d'ouvrages de droit administratif . . . . .	5,000 °	°	
	<b>CHAPITRE V.</b> MILICE.			
16	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens . . . . .	90,000 °	°	
17	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870 modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses . . . . .	50,000 °	°	120,000 °
	<b>CHAPITRE VI.</b> GARDE CIVIQUE.			
18	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers . . . . .	20,200 °	°	
19	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 22 . . . . .	15,000 °	°	58,820 °
20	Personnel du magasin central . . . . .	5,620 °	°	
	<b>CHAPITRE VII.</b> FÊTES NATIONALES.			
21	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 °	°	
22	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales, prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses . . . . .	60,200 °	°	109,200 °
	<b>CHAPITRE VIII.</b> DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
23	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . . . .	15,000 °	°	15,000 °
	A REPORTER. . . . . fr.	2,602,545 41	21,250 °	2,623,505 41

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Report fr	2,002,543 41	21,250 »	2,023,593 41
	<b>CHAPITRE IX</b> LÉGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER			
24	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864, subsides à leurs veuves ou orphelins, pensions de 250 francs en faveur des légionnaires, subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 <sup>o</sup> A l'essayer de nouvelles pensions, 2 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des veuves de la Croix de fer, et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs 3 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs	»	200,000 »	222,000 »
25	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles	»	22,000 »	
	<b>CHAPITRE X</b> AGRICULTURE			
26	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 26 aux articles 27 et 29, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités)	240,000 »	»	
27	Service vétérinaire, police sanitaire, secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin, bourses	60,000 »	»	
28	Amélioration des races d'animaux domestiques Subsides aux provinces	85,000 »	»	
29	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture, traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture, subsides pour concours et expositions, encouragements aux comités et aux comices agricoles, encouragements aux publications agricoles et horticoles, frais résultant de la collation des décorations agricoles, frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture, dépenses diverses	156,700 »		908,525 »
50	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat, traitements de disponibilité	97,500 »	»	
51	Matériel des établissements d'enseignement agricole ou horticole, frais des commissions de surveillance et des jurys, bourses, frais de conférences agricoles et horticoles	84,400 »	»	
52	Personnel du service des défrichements en Campine	»	20,800 »	
53	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847, pépinières d'arbres forestiers	»	20,000 »	
54	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, frais de la commission de surveillance, traitements de disponibilité	94,225 »	»	
55	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, bourses, jury vétérinaire	45,700 »	6,000 »	
	A REPORTER fr	3,465,868 41	290,050 »	3,755,918 41

## POUR L'EXERCICE 1878.

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT	fr 3,463,868 41	290,050 »	3,753,918 41
	<b>CHAPITRE XI</b> VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE			
36	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique, inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture, indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 »	»	2,185,550 »
	<b>CHAPITRE XII</b> INDUSTRIE			
37	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
38	Enseignement professionnel écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	270,000 »	»	
39	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle, voyages et missions, frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions, frais résultant de la collation des décorations industrielles, dépenses diverses, traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	16,450 »	»	567,650 »
40	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	18,500 »	»	
41	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , traitement du rédacteur du <i>Recueil</i>	8,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie</i>			
42	Traitement du personnel	22,500 »	»	
45	Matériel et frais divers	19,000 »	»	
	<b>CHAPITRE XIII</b> POIDS ET MESURES.			
44	Traitement des vérificateurs	72,750 »	»	
45	Frais de bureau et de tournées	55,000 »	»	115,750 »
46	Matériel — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	8,000 »	»	
	<b>CHAPITRE XIV</b> INSTRUCTION PUBLIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
47	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 »	»	
48	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat, traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1849)	857,580 »	»	
49	Bourses universitaires et de voyage, frais de concours pour la collation de ces bourses — Matériel des universités	274,660 »	»	
50	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres du jury central, frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres de la commission d'entierement des diplômés délivrés par les universités et par le jury central, agents ou employés attachés à la commission d'entierement, huissier du jury central, garde du matériel et matériel, etc, indemnités aux professeurs des universités de l'Etat, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 <sup>er</sup> mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876	46,470 »	»	1,915,710 »
	A REPORTER.	fr 7,315,528 41	290,050 »	7,604,578 41

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	7,515,528 41	290,050 "	7,805,578 41
51	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i> . . . . .	10,000 "	"	
52	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement. . . . .	12,000 "	"	
55	Frais de rédaction du neuvième rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 de la loi du 15 juillet 1849). . . . .	"	7,000 "	
	<b>CHAPITRE XV.</b> <b>ENSEIGNEMENT MOYEN.</b>			
54	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 "	"	
55	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	25,750 "	"	
56	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne . . . . .	9,000 "	"	
57	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État. . . . .	99,795 "	"	
58	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 5 février 1865 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874. . . . .	28,200 "	"	
59	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. . . . .	687,078 "	"	1,795,411 "
60	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. . . . .	612,702 "	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	8,805,051 41	297,050 "	9,102,101 41

## POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	8,805,051 41	297,050 .	9,429,989 41
61	Bourses à des élèves des écoles moyennes . . . . .	15,000 .	•	
62	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne. Complément des subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 <sup>er</sup> ou du 2 <sup>d</sup> degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. . . . .	260,768 .	•	
63	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne . . . . .	25,000 .	•	
64	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré qui sont sans emploi . . . . .	•	3,120 .	
65	Traitements de disponibilité . . . . .	18,000 .	•	
66	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions. . . . .	8,000 .	•	
<b>CHAPITRE XVI.</b>				
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.</b>				
67	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire; suppléments de traitement . . . . .	58,000 .	•	
68	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire . . . . .	10,000 .	•	
69	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires . . . . .	72,000 .	•	
70	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin . . . . .	252,670 .	•	
71	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices . . . . .	76,000 .	•	
72	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes. . . . .	144,900 .	•	
73	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28 § 2, de la loi). . . . .	516,700 .	10,000 .	8,060,000 29
	A REPORTER. . . . . fr.	10,249,089 41	516,170 .	17,400,079 70

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT	fr 10,249,080 41	316,170 .	17,490,079 70
74	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école, frais de construction, de surveillance et de contrôle, frais de collection de meubles et plans-types, frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 14 août 1875 et aux avances de fonds à faire aux communes, service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs, subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842, subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes), frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours (L'exécution de l'art 24 du règlement général du 17 septembre 1866)	6,852,820 29	.	
75	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions — Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires, publications périodiques et autres, intérêts pour l'instruction primaire, souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs, distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs missions, achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs. Dépenses relatives à l'organisation de musées et d'expositions scolaires. Dépenses imprévues. Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension, suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	92,000 .	.	
<b>CHAPITRE XVII</b>				
<b>LETTRES ET SCIENCES</b>				
76	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, voyages et missions littéraires scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gruet, Denis Sotiau et H. Van Peene, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences, dépenses diverses, encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers, continuation de la publication des actes des anciens états généraux, subside en faveur du théâtre national	121,000 .	25,500 .	
77	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours, publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> , rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, publication d'une biographie nationale — Publication de la correspondance du cardinal Gravelle.	91,075 .	24,000 .	
78	Observatoire royal, personnel, salaire des gens de service	12,000 .	.	
	A REPORTER	fr 17,427,982 70	363,670 .	17,490,079 70

## POUR L'EXERCICE 1878.

Articles	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per minentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT	fr	17,427,982 70	565,670 »	17,490,079 70
79	Observatoire royal, frais de matériel, acquisition d'instruments, impressions	27,700 »	»		
80	Bibliothèque royale, personnel, frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	59,000 »	»		
81	Bibliothèque royale, matériel et acquisitions	50,000 »			
82	Musée royal d'histoire naturelle, personnel	59,500 »	»		
83	— — matériel et acquisitions	15,650 »	27,000 »		
84	Jardin Botanique de l'Etat. Dépenses du personnel, de matériel et de culture	75,500 »	»		779,925 »
85	Archives du royaume, personnel, frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	57,100	»		
86	Archives du royaume, matériel, atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »		
87	Archives de l'Etat dans les provinces, personnel	17,400 »			
88	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> , frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives, recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers, frais de classement, de copie et de transport, etc, inspection des archives communales	15,000 »	8,000 »		
89	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat	»	3,500 »		
90	Bulletin bibliographique, traductions et analyses de publications faites à l'étranger		25,000 »		
<b>CHAPITRE XVIII</b>					
BEAUX-ARTS					
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc</i>					
91	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans, subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés, encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux arts, subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique, subsides à des fabricques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu, subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc, encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite, voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent, missions, secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés, frais relatifs aux grands concours, acquisition et reliure				
	REPORTER	fr	17,859,532 70	450,670 »	18,270,002 70

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION.  DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	17,830,532 70	450,670 »	18,270,002 70
	d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; troisième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers . . . . .	271,000 »	50,000 »	
92	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions. . . . .	20,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
95	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel . . . . .	65,635 »	»	
94	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges. . . . .	245,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
95	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique . . . . .	127,010 »	»	
96	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	56,045 »	»	
97	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. — Dépenses diverses. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides . . . . .	157,000 »	»	1,365,348 »
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
98	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance . . . . .	56,025 »	»	
99	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais ducal et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant . . . . .	55,985 »	34,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	18,875,030 70	514,670 »	19,635,350 70

## POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	18,873,050 70	514,670 .	19,055,580 70
100	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel. . . . .	10,400 .	•	
101	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillo- graphique . . . . .	25,500 .	5,000 .	
	<i>Monuments publics.</i>			
102	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événe- ments mémorables . . . . .	50,000 .	•	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
103	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les res- sources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique . . . . .	70,000 .	10,000 .	
104	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothé- que, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication . . . . .	51,450 .	•	
105	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. . . . .	6,000 .	•	
106	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie . . . . .	7,500 .	•	
107	Exposition générale des beaux-arts de 1878 . . . . .	•	40,000 .	
	<b>CHAPITRE XIX.</b>			
	<b>SERVICE DE SANTÉ.</b>			
108	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications rela- tives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil . . .	127,000 .	•	157,205 .
109	Académie royale de médecine. . . . .	30,205 .	•	
	A REPORTER. . . . fr.	10,222,075 70	560,670 .	10,792,645 70

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,222,075 70	509,070 *	10,702,645 70
	<b>CHAPITRE XX.</b> TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
110	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . . Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 110 à l'article 2 ( <i>Personnel</i> ).	*	38,982 *	38,982 *
	<b>CHAPITRE XXI.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
111	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	5,900 *	*	5,900 *
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	10,228,875 70	608,652 *	10,857,527 70

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

DELCOUR.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1878.

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre . . . . .
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 550,285 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . . a) 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 50,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> . . . . . 3,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . 27,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commis- sariats d'arrondissement sont affiliés. . . . . 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire . . . . . fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement . . . . . 12,000 »
	c.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. . . . . 17,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
354,285 »	»	354,285 »	354,285 »	»	»	
52,460 »	4,000 »	56,460 »	56,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
432,045 »	4,000 »	436,045 »	436,045 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . . fr.						
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
62,000 »	»	62,000 »	62,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . . fr.						
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . . fr.						

Voir annexe n° 1 l'état des pensions accordées  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1876.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.</b>		
9	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers provinciaux . . . . .
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
	a.	Province d'Anvers . . . . . 76,485 08
	b.	— de Brabant . . . . . 105,085 »
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 88,858 35
	d.	— de la Flandre orientale . . . . . 108,445 »
10	e.	— de Hainaut . . . . . 105,622 »
	f.	— de Liège . . . . . 85,785 »
	g.	— de Limbourg . . . . . 62,910 »
	h.	— de Luxembourg . . . . . 58,235 »
	i.	— de Namur . . . . . 77,235 »
		Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :
	a.	Province d'Anvers . . . . . 18,740 »
	b.	— de Brabant . . . . . 20,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 18,130 »
	d.	— de la Flandre orientale . . . . . 21,600 »
11	e.	— de Hainaut . . . . . 19,178 »
	f.	— de Liège . . . . . 36,690 »
	g.	— de Limbourg . . . . . 12,740 »
	h.	— de Luxembourg . . . . . 14,500 »
	i.	— de Namur . . . . . 13,360 »
12	»	Frais de route et de séjour des Gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des employés des administrations provinciales . . . . .
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
433,800 »	»	433,800 »	433,800 »	»	»	
768,190 41	a) 3,500 »	771,690 41	763,458 41	b) 8,252 »	»	a) Cette somme sert à rémunérer l'employé chargé de classer et d'inventorier les archives provinciales de la Flandre orientale, qui ont été distraites des archives de l'État. Cette dépense n'est pas nouvelle. b) Cette somme est transférée du crédit du matériel à celui du personnel, pour payer le salaire des gens de peine, dont le montant a été imputé jusqu'à présent sur le crédit du matériel.
159,188 »	{ c) 14,250 » d) 3,500 » }	176,938 »	167,440 »	{ c) 14,250 » d) 3,500 » }	8,252 »	c) Cette somme forme la troisième part du crédit demandé pour le renouvellement partiel du mobilier de l'hôtel du Gouverneur de la province de Liège. d) La somme de 3,500 francs est demandée par M. le Gouverneur de la Flandre orientale, pour couvrir les frais d'ameublement des anciens locaux du cadastre, à approprier pour le service du gouvernement provincial.
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
1,370,178 41	21,250 »	1,391,428 41	1,373,678 41	26,002 »	8,252 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
13	a.	Traitements des commissaires (4 de 1 <sup>re</sup> classe, à 6,500 francs; 11 de 2 <sup>e</sup> classe, à 5,800 francs, et 20 de 3 <sup>e</sup> classe, à 5,150 francs) . . . . . 192,800 »
	b.	Frais de bureaux (1 <sup>re</sup> classe 1,200 francs; 2 <sup>e</sup> classe 900 francs et 3 <sup>e</sup> classe 750 francs) . . . . . 29,700 »
	c.	Traitements des employés . . . . . 165,600 »
14	»	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement . . . . .
15	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 31, 62, 68 et 105 du Code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat d'ouvrages de droit administratif.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>
		MILICE.
16	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens . . . . .
17	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VI.</b>
		GARDE CIVIQUE.
18	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers.
19	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signal; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisit <sup>on</sup> de théories, etc.
20	»	Personnel du magasin central . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,370,178 41	21,250 »	1,391,428 41	1,373,678 41	26,002 »	8,252 »	
386,100 »	»	386,100 »	386,100 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
1,787,278 41	21,250 »	1,808,528 41	1,790,778 41	26,002 »	8,252 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				17,750 »		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,200 »	»	20,200 »	20,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
3,620 »	»	3,620 »	3,620 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Une somme de 5,600 francs pourra être transférée de l'art. 19 à l'art 22.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
FÊTES NATIONALES.		
21	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. . . . .
22	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. . . . . fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. . . . . 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses . . . . . 24,200 »
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
23	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
24	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés . . . . .
<p style="font-size: small;">La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1<sup>o</sup> à desservir de nouvelles pensions; 2<sup>o</sup> à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3<sup>o</sup> à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</p>		
25	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
69,200 »	»	69,200 »	69,200 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>AGRICULTURE.</b>		
26	»	Indemnités pour bestiaux abattus. . . . .
27	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui sont dans le besoin; bourses . . . . .
28	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces. . . . .
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture . . . . . fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . . . . . 10,200 »
29	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. . . . . 121,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses . . . . . 7,200 »
30	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
31	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . . . . .
32	»	Personnel du service des défrichements en Campine . . . . .
33	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers. . . . .
34	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité . . . . .
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. . . . . fr. 45,700 »
35	b.	Jury vétérinaire . . . . . 6,000 »
»	»	Jardin Botanique; frais du personnel, du matériel et de culture. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	a) 240,000	240,000	»	»	a) Ces crédits ne sont pas limitatifs et ils peuvent, suivant les circonstances, être insuffisants. Comme on ne peut prévoir dès à présent le montant de la dépense réelle, le Gouvernement se réserve de demander ultérieurement les suppléments de crédits nécessaires, comme il l'a fait les années précédentes.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
156,700	»	156,700	186,700	»	b) 30,000	b) Le subside demandé en 1877, en vue d'ouvrir une exposition provinciale, à Anvers, disparaît en 1878.
97,500	»	97,500	97,500	»	»	
84,400	»	84,400	84,400	»	»	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
94,225	»	94,225	94,225	»	»	
43,700	6,000	49,700	49,700	»	»	
»	»	»	75,500	»	c) 75,500	c) Le crédit affecté aux besoins de cet établissement a été transféré au chapitre des Lettres et Sciences.
861,325	46,800	908,325	1.013,825	»	105,500	
DIMINUTION. . . . fr.				105,500		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.</b>		
36	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale . . . . . fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . . . 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers . . . . . 35,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI . . . . . fr.
<b>CHAPITRE XII.</b>		
<b>INDUSTRIE.</b>		
37	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. . . . . 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traite- ment du secrétaire du conseil. . . . . 8,000 »
38	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles . . . . . 220,900 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. . . . . 50,000 »
59	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses . . . . . 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. . . . . 1,200 »
40	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes . . . . .
41	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> . . . . . 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> . . . . . 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
42	»	Traitement du personnel . . . . .
43	a.	Laboratoire du musée . . . . . fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> . . . . . 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique . . . . . 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses . . . . . 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
270,900	»	270,900	270,900	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
22,500	»	22,500	22,500	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
367,650	»	367,650	367,650	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
<b>POIDS ET MESURES.</b>		
44	»	Traitements des vérificateurs . . . . .
45	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .
46	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XIV.</b>		
<b>INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>		
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</b>		
47	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur . . . . .
48	{ a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . fr. 837,580 »
	{ b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) . . . . . 20,000 »
49	{ a.	Bourses . . . . . 82,000 »
	{ b.	Matériel des universités . . . . . 192,660 »
	{ a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres du jury central . . . 6,500 »
	{ b.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central . . . 10,000 »
50	{ c.	Traitement et indemnités aux agents ou employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; garde du matériel et matériel, etc. . . . . 15,000 »
	{ d.	Indemnités aux professeurs des universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 <sup>er</sup> mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876. . . . . 12,960 »
51	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i> . . . . .
52	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement . . . . .
53	»	Frais de rédaction du 9 <sup>me</sup> rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 de la loi du 15 juillet 1849). . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
72,750	»	72,750	67,050	a) 5,700	»	a) L'augmentation proposée a pour but de compléter le traitement auquel les vérificateurs ont droit en vertu du règlement organique, et dont une partie seulement a été allouée en 1877.
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
113,750	»	113,750	108,050	5,700	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,700		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
857,580	»	857,580	857,580	»	»	
274,660	»	274,660	274,660	»	»	
46,470	»	46,470	46,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	7,000	7,000	»	7,000	»	
1,206,710	7,000	1,213,710	1,206,710	7,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XV.</b>		
<b>ENSEIGNEMENT MOYEN.</b>		
54	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen . . . . .
55	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel . . . . .
56	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne . . . . .
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) . . . . . fr. 34,598 »
	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège. (Personnel; bourses, etc.) . . . . . 10,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand . . . . . 5,700 »
57	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers . . . . . 10,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) . . . . . 36,630 »
	f.	Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État. . . . . 2,863 »
58	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 3 février 1865 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel . . . . . 26,200 »
	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874 . . . . . 2,000 »
	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire . . . . . 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval . . . . . 62,394 »
59	c.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875) . . . . . 316,284 »
	d.	Augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement . . . . . 8,400 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
25,750	»	25,750	25,750	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
99,793	»	99,793	99,793	»	»	
28,200	»	28,200	28,200	»	»	
687,078	»	687,078	687,078	»	»	
852,821	»	852,821	852,821	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
	a.	Écoles moyennes. -- Crédit ordinaire . . . . . 200,000 »
60	b.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1873). 395,766 »
	c.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement . . . . . 16,956 »
61	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes . . . . . »
	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré . . . . . 250,000 »
62	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement . . . . . 10,768 »
65	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne. . . . . »
64	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi. . . . . »
65	»	Traitements de disponibilité . . . . . »
66	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions. . . . . »
»	»	Frais de rédaction du 8 <sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. ( <i>Pour mémoire</i> ). . . . . »
		TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
852,821	»	852,821	852,821	»	»	
612,702	»	612,702	612,702	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
260,768	»	260,768	260,768	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	3,120	3,120	3,120	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	»	»	10,000	
1,792,291	3,120	1,795,411	1,805,411	»	10,000	
DIMINUTION . . . . fr.				10,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XVI.</b>		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
67	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire. . . . . fr. 48,500
	b.	Suppléments de traitement . . . . . 9,500
68	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire . . . . .
69	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires. . . . .
70	a.	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité. . . . . 228,670 »
	b.	Augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin. 4,000 »
71	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices. . . . .
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . fr. 2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire . . . . . 6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices . . . . . 6,000 »
72	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux . . . . . 24,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées . . . . . 15,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite . . . . . 500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils . . . . . 71,000 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraord., ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes. 20,400 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
72,000	»	72,000	72,000	»	»	
232,670	»	232,670	228,670	a) 4,000	»	a) Voir la note explicative n° 2.
76,000	»	76,000	76,000	»	»	
144,900	»	144,900	144,900	»	»	
602,570	»	602,570	598,570	4,000	»	



## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
602,570 »	»	602,570 »	598,570 »	4,000	»	
546,700 »	16,000	552,700 »	536,700 »	(a) 5,000 (b) 16,000	c) 25,000	a) L'allocation de 40,000 francs portée au Budget de 1877 est insuffisante. Les dépenses pour le matériel des établissements normaux pendant la même année dépasseront ce chiffre. Si l'on tient compte de l'organisation des écoles normales de l'État à Liège et à Mons et de l'accroissement constant des dépenses dans les autres écoles normales de l'État, on peut sans exagération, évaluer à 48,000 francs la somme nécessaire pour faire face aux besoins du service. b) Le crédit de 380,000 francs n'est que provisoire : il devra être nécessairement augmenté, par suite de la nouvelle école normale de Mons et de l'accroissement toujours progressif de la population des écoles normales de l'État, ainsi que des écoles normales agréées pour la formation d'instituteurs. Le chiffre définitif de ce crédit ne sera connu qu'à la fin de l'exercice courant. c) Ce crédit disparaît en 1878. d) Voir la note explicative n° 2.
6,852,820 29	»	6,852,820 29	6,852,820 29	»	»	e) Cette somme est égale au montant du crédit de 1877, mais il est à prévoir qu'elle sera insuffisante. C'est seulement dans le courant de l'année 1878 que le montant réel de la dépense pour cette même année sera connu.
92,000 »	»	92,000 »	122,000 »	g) 10,000	f) 40,000	f) Ce crédit disparaît en 1878.
»	»	»	12,000 »	»	h) 12,000	g) Voir la note explicative n° 3. h) Ce crédit disparaît en 1878.
8,044,000 29	16,000	8,060,000 29	8,102,000 29	55,000	77,000	
DIMINUTION. . . . fr.				42,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XVII.</b>		
<b>a) LETTRES ET SCIENCES.</b>		
76	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale . . . . . 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. . . . . 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1843 et du 6 juillet 1851. . . . . 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses . . . . . 39,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . . . 20,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers . . . . . 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux . . . . . 4,500 »
	i.	Subside en faveur du théâtre national . . . . . 15,000 »
	77	a.
b.		Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays . . . . . 15,000 »
c.		Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique . . . . . 20,000 »
d.		Publication d'une biographie nationale . . . . . 8,000 »
»		Frais d'un nouveau tirage des cartes géologiques, copie et impression de documents de feu M. Dumont. ( <i>Pour mémoire.</i> ) e) . . . . . »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. . . . . 6,000 »
78	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. . . . .
79	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions . . . . .
80	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général. . . . .
81	»	— matériel et acquisitions . . . . .
A REPORTER. . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
121,000	b) 23,500	144,500	144,500	»	»	a) Voir la note explicative n° 7.
91,073	c) 24,000	115,073	137,975	»	d) 22,900	c) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. c, d et e. d) Les crédits extraordinaires de 3,200 et de 19,700 francs votés au Budget de 1877, en vue des travaux préparatoires d'une nouvelle carte géologique, d'un nouveau tirage des cartes de Dumont et des frais d'impression des notes manuscrites de ce savant, disparaissent du Budget de 1878.
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
27,700	»	27,700	27,700	»	»	
59,000	»	59,000	59,000	»	»	
50,000	»	e) 50,000	50,000	»	»	e) Un engagement de 3,000 francs grève ce crédit, du chef de l'acquisition d'un missel sur vélin, enrichi de miniatures du commencement du XVI <sup>me</sup> siècle.
390,773	47,500	438,273	461,173	»	22,900	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
82	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections. . . . .
83	»	— — matériel et acquisitions . . . . .
84	»	Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel et de culture . . . . .
85	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes . . . . .
86	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents . . . . .
87	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel . . . . .
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.
88		9,000 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. . . . .
	c.	Inspection des archives communales . . . . .
		8,000 »
89	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .
90	»	Bulletin bibliographique, traduction et analyses de publications faites à l'étranger . . . . .
		6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XVIII.</b>
		<i>d) BEAUX-ARTS.</i>
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux communes, aux provinces, aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art . fr.
		100,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. . . . . e)
		100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. . . . .
		20,000 »
91	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu . . . . .
		15,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc. . . . .
		15,000 »
	f.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés . . . . .
		9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . . . . .
		12,000 »
	h.	Troisième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers. . . . .
		»
92	»	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions. . . . .
		A REPORTER. . . . .

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
390,773 »	47,500 »	438,273 »	461,173 »	13,000 »	22,900 »	<p>a) Cette somme a été transférée du chapitre de l'agriculture à celui des lettres et sciences, conformément au vœu exprimé lors de la discussion du Budget de 1877.</p> <p>b) Cette augmentation est demandée en vue de la nomination d'un employé au dépôt des Archives de l'État à Bruges, dont les collections ont reçu depuis quelques années de nombreux et importants accroissements. Le personnel actuel, qui ne se compose que d'un conservateur et d'un conservateur adjoint, ne répond plus aux exigences du service.</p> <p>c) Voir la note explicative n° 4.</p> <p>d) Voir la note explicative n° 5.</p>
59,300 »	»	59,300 »	59,300 »	»	»	
15,650 »	27,000 »	42,650 »	42,650 »	»	»	
75,500 »	»	75,500 »	»	a) 75,500 »	»	
57,100 »	»	57,100 »	57,100 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
47,400 »	»	47,400 »	46,200 »	b) 1,200 »	»	
15,000 »	8,000 »	25,000 »	23,000 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
»	23,000 »	23,000 »	»	c) 23,000 »	»	
665,423 »	114,500 »	779,923 »	701,123 »	101,700 »	22,900 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				78,800 »		
271,000 »	50,000 »	321,000 »	321,000 »	»	»	e) Voir le tableau annexe n° 6.
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
291,000 »	50,000 »	341,000 »	341,000 »	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . . fr.
		<i>REPORT . . . . fr.</i>	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
93	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien . . . . .	
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 193,000 »	
94	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études . . . . .	10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats . . . . .	20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses . . . . .	20,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
95	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique . . . . .	
96	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . .	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses . . . . .	b) 119,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique . . . . .	13,000 »
97	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés . . . . .	8,000 »
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats . . . . .	8,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses . . . . .	6,000 »
	f.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides . . . . .	3,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
98	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel . . . . .	21,125 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance . . . . .	6,600 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture. . . . .	8,300 »
		<i>A REPORTER. . . . . fr.</i>	

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
291,000	50,000	341,000	341,000	»	»	
65,635	»	65,635	62,635	a) 3,000	»	a) La partie de la dotation de l'Académie réservée pour les restaurations des œuvres du Musée est insuffisante. Nombre d'œuvres réclamant d'urgence des restaurations importantes. La ville d'Anvers, tenant compte de cette situation, vient d'allouer, en vue des dépenses de l'espèce, une augmentation de 3,000 francs, à condition que le Gouvernement accorde de son côté et selon l'usage une somme du même import.
245,000	»	245,000	245,000	»	»	
127,010	»	127,010	127,010	»	»	
56,045	»	56,045	56,045	»	»	
157,000	»	157,000	165,000	»	b) 6,000	b) Le crédit extraordinaire de 6,000 francs voté au Budget de 1877 en vue du concours international de chant d'ensemble à l'occasion du 50 <sup>me</sup> anniversaire de la fondation du Conservatoire royal de musique de Liège, disparaît au Budget de 1878.
56,025	»	56,025	56,025	»	»	
977,715	50,000	1,027,715	1,030,715	3,000	6,000	



## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
977,713	50,000	1,027,713	1,030,713 »	3,000 »	6,000 »	
55,985	54,000	89,985	135,270 45	»	a) 45,285 45	a) Reliquat de l'année 1875 transféré au Budget de 1877; qui disparaît en 1878.
16,400	»	16,400	16,000 » b)	400	»	b) Cette somme est destinée à l'augmentation des traitements des surveillants du Musée.
25,500	5,000	30,500	30,500 »	»	»	
c) 30,000	»	30,000	30,000 »	»	»	c) Voir le tableau annexe n° 7.
76,000	10,000	86,000	86,000 »	»	»	
31,450	»	31,450	31,450 »	»	»	
6,000	»	6,000	6,000 »	»	»	
7,500	»	7,500	7,500 »	»	»	
»	40,000	40,000	»	d) 40,000	»	d) Somme égale au crédit voté pour l'exposition de 1875.
1,226,548	159,000	1,385,548	1,375,233 45	45,400	51,285 45	
DIMINUTION . . . . fr.				7,885 45		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIX.</b>		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incom- modes, projetés ou en exploitation; personnel . . . . . 7,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales . . . . . 66,000 »
108	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encoura- gements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pen- dant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour ser- vices rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . . 37,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil . . . . . 12,000 »
109	»	Académie royale de médecine . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XIX. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XX.</b>		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
110	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XX. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XXI.</b>		
111	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XXI. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
127,000	»	127,000	127,000	»	»	
50,295	»	50,295	50,295	»	»	
157,295	»	157,295	157,295	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
»	58,982	38,982	38,982	»	»	
»	58,982	38,982	38,982	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	

Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 110 à l'art 2 (Personnel).

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	186	Administration centrale . . . . .
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours. . . . .
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale. . . . .
IV.	188	Frais de l'administration dans les provinces . . . . .
V.	190	Milice . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Garde civique. . . . .
VII.	192	Fêtes nationales . . . . .
VIII.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires . . . . .
IX.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer . . . . .
X.	194	Agriculture . . . . .
XI.	196	Voirie vicinale et hygiène publique. . . . .
XII.	<i>ib.</i>	Industrie . . . . .
XIII.	198	Poids et mesures . . . . .
XIV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur . . . . .
XV.	200	— — — — — moyen . . . . .
XVI.	204	— — — — — primaire . . . . .
XVII.	208	Lettres et sciences . . . . .
XVIII.	210	Beaux-arts . . . . .
XIX.	216	Service de santé. . . . .
XX.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité . . . . .
XXI.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues . . . . .
		<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
436,045 »	»	436,045 »	436,045 »	»	»	
62,000 »	»	62,000 »	62,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
1,787,278 41	21,250 »	1,808,528 41	1,790,778 41	17,750 »	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
861,525 »	46,800 »	908,325 »	1,015,825 »	»	105,500 »	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,185,550 »	»	»	
367,650 »	»	367,650 »	367,650 »	»	»	
113,750 »	»	113,750 »	108,050 »	5,700 »	»	
1,206,710 »	7,000 »	1,213,710 »	1,206,710 »	7,000 »	»	
1,792,291 »	3,120 »	1,795,411 »	1,805,411 »	»	10,000 »	
8,044,090 29	16,000 »	8,060,090 29	8,102,090 29	35,000 »	77,000 »	
650,423 »	114,500 »	779,923 »	701,123 »	101,700 »	22,900 »	
1,226,348 »	139,000 »	1,365,348 »	1,373,233 45	43,400 »	51,285 45	
157,295 »	»	157,295 »	157,295 »	»	»	
»	38,982 »	38,982 »	38,982 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
19,228,875 70	608,652 »	19,837,527 70	19,893,663 15	210,550 »	266,685 45	
DIMINUTION. . . . . fr.				56,135 45		

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

## ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Lempereur . . . . .	Jean-Pierre. . . . .	31 juillet 1842 .	Ancien professeur à l'école moyenne de l'État.
2	Fouquet . . . . .	Charles-Félix. . . . .	29 mai 1814 . .	Professeur à l'Athénée royal de Hasselt. . .
5	Wens . . . . .	Pierre-Jean. . . . .	11 juin 1827 . .	Maître de calligraphie à l'Athénée royal de Bruges.
4	Hins . . . . .	Désiré-Joseph. . . . .	22 mai 1808 . .	Directeur de l'école moyenne de l'État à Virton.
5	Courlois . . . . .	Auguste-Adolphe . . . . .	16 octobre 1815.	Proviseur à l'école normale de l'État à Nivelles.
6	Linden . . . . .	Eugène-Mathieu-Godefroid.	4 nov. 1815. .	Professeur de religion à l'école des humanités de Liège.
7	Gantier . . . . .	Bernard-Joseph. . . . .	19 janv. 1810 .	Maître de gymnastique à l'école moyenne de Malines.
8	Haesen . . . . .	Gérard . . . . .	5 avril 1808. .	Maître de gymnastique à l'Athénée royal de Mons.
9	Rigo . . . . .	Nicolas . . . . .	2 nov. 1810 . .	Chef de division à l'administration provinciale de Liège.
10	Bertrand. . . . .	Henri-Félicien . . . . .	19 fév. 1807 . .	Maître de musique à l'école moyenne de Virton.
11	Bernimolin. . . . .	Henri-François . . . . .	15 mars 1807 .	1 <sup>er</sup> commis au gouvernement provincial de Liège.
12	Chefnay . . . . .	Gilles-Léonard . . . . .	2 nov. 1806. .	5 <sup>e</sup> commis à l'administration provinciale de Liège.
15	Jacob . . . . .	Auguste-Gérard-César-Désiré.	1 déc. 1807. .	Chef de bureau au Gouvernement provincial de Liège.
14	De Pachtere . . . . .	Joseph . . . . .	31 octob. 1792.	Portier concierge à l'Athénée royal de Bruges.
15	Dubois. . . . .	Adolphe-Joseph . . . . .	12 avril 1811. .	Palefrenier au haras de l'État. . . . .
16	Ladwion . . . . .	Paul-Joseph . . . . .	19 sept. 1817 .	Directeur de l'école moyenne de l'État à Saint-Ghislain.
17	De Cuyper . . . . .	Charles-Joseph-Édouard .	20 juillet 1808 .	Greffier de la province d'Anvers. . . . .
18	Schoeters . . . . .	Auguste-Jean-François. .	27 déc. 1814. .	Directeur de l'école normale de l'État à Lierre.
19	De Bellefroid. . . . .	Hyacinthe . . . . .	28 mars 1800 .	Membre de la députation permanente du conseil provincial du Limbourg.
20	Le Mer . . . . .	Barbe . . . . .	5 mars 1807. .	Balayeuse à la Chambre des Représentants .

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1876.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	Mois.	Francs.	Francs.			
10	"	1,250 "	416 "	Révision . . . . .	15 mai 1875 . .	
41	5	5,545 "	2,270 "	Age avancé. . . . .	4 janvier 1876 .	Il jouit, en outre, d'une pension de 92 francs à charge de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
22	11	455 "	175 "	Infirmités . . . . .	Id.	
52	10	4,566 "	2,062 "	Age avancé. . . . .	Id.	Idem 327 francs, idem.
51	7	5,482 "	1,852 "	Id. . . . .	Id.	
20	4	2,522 "	812 "	Infirmités . . . . .	Id.	Idem 42 francs, idem.
32	1	426 "	221 "	Age avancé. . . . .	8 février 1876 .	
47	4	892 "	594 "	Id. . . . .	25 février 1876 .	
44	1	4,600 "	3,066 "	Id. . . . .	5 avril 1876 . .	
10	6	860 "	279 "	Infirmités . . . . .	16 mai 1870 . .	
48	"	2,035 "	1,550 "	Age avancé. . . . .	24 mai 1876 . .	
40	5	982 "	608 "	Id. . . . .	Id.	
46	4	2,570 "	1,715 "	Id. . . . .	15 juin 1876 . .	
15	5	750 "	268 "	Infirmités . . . . .	21 juin 1876 . .	
46	11	1,000 "	666 "	Age avancé. . . . .	4 juillet 1876 .	
57	1	5,925 "	2,102 "	Id. . . . .	18 juillet 1876 .	
45	5	6,550 "	4,366 "	Id. . . . .	Id.	
55	8	4,298 "	2,411 "	Id. . . . .	Id.	
54	"	5,661 "	1,914 "	Id. . . . .	16 août 1876 . .	
32	8	817 "	410 "	Id. . . . .	12 octobre 1876 .	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
21	Schampaerts . . . . .	Adrien . . . . .	4 juillet 1810 .	Palefrenier à l'école de médecine vétérinaire de l'État.
22	Deroy . . . . .	Étienne . . . . .	5 août 1815. .	Portier concierge à l'école moyenne de l'État.
23	Duprez . . . . .	François-Joseph-Ferdinand.	21 oct. 1807. .	Professeur à l'Athénée royal de Gand. . . .
24	Kerstenne . . . . .	Antoine . . . . .	14 août 1808. .	Maître de musique et de gymnastique à l'école moyenne.
25	Debruyne . . . . .	Joseph . . . . .	18 déc. 1807. .	Inspecteur provincial de l'enseignement primaire.
26	Courtois . . . . .	Constantin . . . . .	2 mars 1802. .	Inspecteur provincial de l'enseignement primaire.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	Mois.	Francs.	Francs.			
32	1	1,146 »	565 »	Age avancé . . . . .	14 novembre 1876.	
18	5	1,420 »	256 »	Révision . . . . .	30 novembre 1876.	
44	1	4,537 »	2,891 »	Age avancé . . . . .	Id.	
23	9	691 »	275 »	Infirmités . . . . .	41 décembre 1876.	
41	11	6,000 »	4,000 »	Age avancé . . . . .	Id.	
48	7	6,000 »	4,000 »	Id. . . . .	19 décembre 1876.	
TOTAL des 26 pensions. .fr.			39,526 »			

Il y avait à servir au 1<sup>er</sup> janvier 1876, 276 pensions, montant à . . . . .fr. 441,587 »  
 26 pensions ont été accordées pendant l'année 1876, elles s'élèvent à . . . .fr. 39,526 »  
 21 pensions se sont éteintes pendant la même année, elles s'élèvent à . . . . .fr. 35,205 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de . . . . . 4,231 »

De manière qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1877, il y avait à servir 281 pensions s'élevant à . . . . .fr. 445,818 »

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## NOTE EXPLICATIVE N° 2.

ART. 70, litt. b. — Augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales, munis d'un diplôme ou certificat pour l'enseignement du dessin (4<sup>e</sup> trimestre 1878) . . . . . 4,000 »

ART. 73, litt. f. — Cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices, pour les former à l'enseignement du dessin dans ces institutions; frais de route et de séjour aux personnes appelées à ce cours; jury pour la délivrance d'un certificat de capacité. . . . . 16,000 »

Fr. 20,000 »

On demande à la Législature un crédit au Budget de 1878 pour les premières mesures de l'organisation de l'enseignement du dessin dans les établissements publics d'instruction.

D'après les vues du Conseil de perfectionnement, ces mesures sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Institution d'un cours temporaire pour la formation des professeurs actuellement attachés :

- A. Aux écoles normales primaires ;
- B. Aux écoles normales moyennes du degré inférieur ;
- C. Aux écoles moyennes ;
- D. Aux athénées et collèges.

2<sup>o</sup> Institution d'un diplôme pour l'enseignement du dessin dans ces différentes catégories d'établissements ;

3<sup>o</sup> Admission à l'examen, pour l'obtention de ce diplôme ou d'un certificat de capacité, de toutes les personnes ayant assisté au cours temporaire ;

4<sup>o</sup> Octroi immédiat à ceux des professeurs en fonction qui obtiendront le certificat ou diplôme, d'une augmentation convenable de traitement.

Dès à présent, on peut évaluer à 20,000 francs les dépenses qui résulteront de ces mesures en 1878.

La somme dont il s'agit a été répartie en portant 4,000 francs à l'article 70 et le restant du crédit, soit 16,000 a été rattachée à l'article 73 du projet de Budget.

De nouveaux calculs pourront être faits d'ici à l'époque où le projet de Budget de 1878 sera discuté, et s'il y a lieu de modifier en plus ou en moins les évaluations qui précèdent, des amendements seront proposés en conséquence.

Pour le moment il s'agit de consacrer le principe d'organisation.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

## NOTE EXPLICATIVE N° 5.

Art. 75, litt. c. — Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. . . . . fr.	40,000
On propose de porter le crédit à . . . . . »	50,000
Soit une augmentation de . . . . . »	10,000

Le crédit de 40,000 francs porté jusqu'ici au Budget est complètement insuffisant, en présence du nombre considérable de demandes dont l'administration est saisie. Ainsi, en 1876, le Gouvernement a accordé à 500 personnes une somme globale de 44,985 francs, soit à peu près 150 francs en moyenne; 25 à 50 demandes de secours ont dû être ajournées faute de fonds.

De nouvelles demandes se produisent tous les jours. On n'y fait droit que lorsqu'il y a des misères réelles à soulager. Encore les secours sont-ils insuffisants. C'est ainsi que des veuves ayant à leur charge une nombreuse famille, ne peuvent obtenir que 100, 150, tout au plus 200 francs. On propose d'augmenter le crédit de 10,000 francs et de le porter à 50,000 francs. Il s'agit en effet d'une question d'humanité.

A l'occasion d'un rapport fait à la Chambre des Représentants, sur des pétitions d'instituteurs pensionnés tendantes à obtenir que la loi du 16 mai 1876 leur fût rendue applicable, M. le Ministre de l'Intérieur, répondant à une demande de M. le baron Kervyn de Lettenhove, a prononcé les paroles suivantes :

« L'honorable M. Kervyn engage le Ministre à solliciter des Chambres  
 » un crédit plus ou moins considérable pour venir en aide aux anciens insti-  
 » tuteurs. Messieurs, ce crédit figure au Budget de l'Intérieur; s'il est insuf-  
 » fisant, nous verrons dans quelle mesure nous pourrions solliciter des  
 » Chambres leur bienveillant concours. »

L'augmentation proposée est donc suffisamment justifiée, tant par la déclaration faite par M. le Ministre à la Chambre des Représentants, qu'à cause des nombreux besoins qui surgissent chaque jour.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 4.  

---

ART. 90. — *Bureau de traduction* : 23,000 francs.

Le mouvement scientifique et littéraire qui se manifeste de nos jours, et auquel participent dans des proportions diverses presque toutes les nations du globe, donne naissance à une foule considérable de recueils qui sont comme les registres où viennent s'insérer, à mesure qu'elles se produisent, les inventions, les découvertes qui constituent les progrès de la civilisation.

La part que notre pays prend à ce mouvement n'est pas aussi importante que le comportent la situation géographique et l'aptitude des populations de la Belgique aux travaux de l'intelligence. En effet, nous ne profitons pas autant que nous le pourrions des ressources que nous offrent les nombreuses publications qui voient le jour à l'étranger, surtout lorsqu'elles ne sont point écrites en langue française. Ce n'est pas tout d'avoir rassemblé à grands frais ces trésors de la science dans un dépôt accessible à tous, l'expérience démontre qu'il faut encore solliciter le public à en tirer parti.

C'est en vue de remédier à ce mal que le Gouvernement a conçu l'idée de créer un recueil spécial, sorte de revue cosmopolite, qui aurait pour objet de faire connaître, au fur et à mesure de leur apparition, le sommaire de tous les articles intéressants que publient les meilleurs revues en toutes langues, d'en donner l'analyse et au besoin, la traduction *in extenso*. Ce recueil serait un grand secours pour tous les hommes voués aux études, et qui n'auraient ni le loisir ni la facilité de compulsier eux-mêmes toutes les revues étrangères pour y chercher ce qui peut les intéresser.

---

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

## NOTE EXPLICATIVE N° 5.

LETTRES, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

*Observation générale.*

Ainsi que l'administration l'a déjà fait remarquer à diverses reprises, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1877 et de 1878, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1879, si ce Budget est lui-même grevé de ce chef.

Si ce Budget n'est pas grevé, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres, en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## ANNEXE N° 6.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de  
(Art. 91, litt. B, et

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a)	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1875.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers . . . . .	200,000 *	125,000 *	75,000 *	100,000 *
— de l'église St-Phohen, à Liège. . . . .	14,000 "	9,660 "	4,334 "	8,035 "
— — (Dépenses supplémentaires). . . . .	9,195 "	5,065 "	6,150 "	"
— de l'église St-Anne, à Gand. . . . .	97,000 *	61,726 "	55,274 "	"
— des Halles d'Ypres (Grande salle). . . . .	120,000 *	96,000 *	24,000 "	58,400 *
— de l'Université de Gand (dépenses supplémentaires). . . . .	64,376 *	40,168 98	15,207 02	18,449 *
— de la chapelle des comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame à Courtrai (Restauration à imputer sur le crédit voté à cet effet.) . . . . .	25,500 *	12,750 *	12,750 "	8,650 *
— de l'hôtel de ville de Courtrai (Salle gothique du rez-de-chaussée) . . . . .	46,000 *	36,800 "	9,200 *	56,800 *
— de l'église St-Quentin à Hasselt . . . . .	20,000 *	10,000 *	10,000 "	"
A REPORTER . . . . . fr.	605,071 *	404,175 98	101,805 02	210,554 *

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

*l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.*  
art. 102, litt. B.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1876.	de 1877.	de 1878.	à venir.	
12,500 »	12,500 »	»	»	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,011 »	»	»	»	
1,532 50	1,532 50	»	»	
b) 6,858 »	6,858 »	6,858 »	41,152 »	b) Contrat du 25 novembre 1875. M. Conneel s'engage à exécuter trente-neuf grands panneaux historiés en vue de l'ornementation de l'église Notre-Dame à Gand. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs. L'artiste s'engage en outre à terminer le travail dans un délai de neuf années à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1876.
c) 9,600 »	9,600 »	9,600 »	28,800 »	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, artiste chargé du travail, s'engage à exécuter douze compositions qui représenteront les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres, depuis le gouvernement des Forestiers jusqu'à l'avènement de Philippe le Hardi. M. Pauwels s'engage, en outre, à terminer le travail dans un délai de dix ans à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1872.
d) 20,848 98 et à venir.	»	»	»	d) Les paiements sont subordonnés au degré d'avancement du travail. Ils sont effectués comme il suit pour ce qui concerne les travaux de M. Detaye : 1° 2,000 après approbation du carton de chaque composition; 2° 2,000 après exécution sur mur de l'ébauche; 3° 2,458 après achèvement de chaque composition. On ne peut prévoir à l'avance les sommes à payer sur chaque exercice. M. Lagye se trouvant, par suite de motifs de santé, dans l'impossibilité de continuer son œuvre, l'Administration a confié les travaux à M. Cluy-senaer. Un contrat, intervenu le 25 octobre 1875, a fixé à nouveau et aux chiffres suivants, le prix des peintures à effectuer par cet artiste, qui comprennent trois grands panneaux représentant : 1° le moyen âge ou l'église caractérisée par la papauté, l'empire et la scolastique; 2° l'établissement du dogme; 3° la renaissance et la réforme. Le prix du travail est fixé à 45,000 francs, à savoir : 20,792 francs 98 c pour l'État, et pour la ville fr. 15,207 02 c. Les paiements seront effectués au fur et à mesure du degré d'avancement du travail à raison de fr. 11,493 50 c par composition, savoir : 5,000 francs pour le carton; 5,000 francs pour l'ébauche, et fr. 5,493 50 c pour l'achèvement. Le Département de l'Intérieur et la ville interviendront proportionnellement dans chaque paiement. Toutefois une somme de fr. 10,519 52 c sera réservée sur la part de la ville, pour n'être soldée qu'après le complet achèvement de l'œuvre.
e) 1,275 »	1,275 »	1,550 »	»	e) Suivant contrat.
f) »	»	»	»	f) Contrat du 28 juillet 1872. Ces travaux, exécutés par MM. Guffens et Swertz, sont terminés.
g) 3,333 33	3,333 33	3,333 34	»	g) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux.
57,758 81	35,008 85	21,341 54	60,952 »	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES des PAROISSES D'ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1875.
REPORT. . . . . fr.	605,071 »	404,175 98	191,895 02	210,354 »
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept . . . . .	50,000 »	50,000 »	»	31,500 »
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur) . . .	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Grande salle du Palais Ducal. . . . .	58,000 »	58,000 »	»	25,000 »
Chapelle des Comtes de Flandre de l'église Notre-Dame de Courtrai (exécution d'un panneau). . . . .	12,000 »	12,656 »	264 »	12,656 »
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale . . . . .	20,000 »	20,000 »	»	4,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	750,971 »	506,811 98	195,159 02	283,400 »

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1877.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1876.	de 1877.	de 1878.	à venir.	
37,758 81	35,098 83	21,341 54	69,952 •	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
h) 9,250 •	9,250 •	•	•	h) Contrat du 15 juin 1872. M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. La liquidation de la part de l'État aura lieu au fur et à mesure du degré d'avancement des œuvres, suivant les clauses inscrites dans la convention. Le conseil de fabrique de l'Église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
i) 666 67	666 67	666 66	•	i) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail. Le chiffre inscrit comme charge de 1874, savoir : fr. 666 67 c, n'est qu'une approximation. Il est possible, en effet, que la somme des travaux exécutés cette année justifie le paiement d'une seconde annuité, peut-être même de la subvention totale.
j) 13,000 •	•	•	•	j) Contrat du 21 janvier 1873. M. Ernest Slingeneyer s'engage à exécuter une composition mesurant 8 <sup>m</sup> 16 de largeur sur 6 <sup>m</sup> 72 de hauteur, destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal. Cette composition représentera des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge. Le paiement aura lieu en trois annuités au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre, suivant conditions stipulées au contrat.
k) •	•	•	•	k) Les sacrifices que s'imposent les administrations locales intéressées pour d'autres travaux d'ornementation ou de décoration de cet édifice (vitreaux, etc.) justifient le chiffre de la subvention du Département. La somme sera payée après l'achèvement des travaux.
l) 4,000 •	4,000 •	4,000 •	4,000 •	l) Contrat du 30 juillet 1873. M. Carlier s'engage à peindre pour cette décoration quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 3 <sup>m</sup> 50, et représentant les grandes époques de l'art. Il recevra pour l'exécution de l'œuvre 20,000 francs, qui seront payés sur divers Budgets, au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux, de la manière suivante : 1° 1,000 francs après l'approbation de l'esquisse de chaque composition ; 2° 2,000 francs pour l'ébauche en grandeur d'exécution, et 3° 2,000 francs après achèvement de chaque composition et son placement au lieu de sa destination.
84,675 48	49,015 50	26,018 •	73,952 •	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## ANNEXE N° 7.

DÉSIGNATION.	DEPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT.	PART des établissements ou administrations intéressées	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1874.
Buste en marbre de Dodoens, destiné à l'Académie de médecine. . . . .	2,000 "	2,000 "	"	a) 2,000 "
Buste en marbre de l'anatomiste Philippe Verheyen, destiné à l'Académie de médecine. . . . .	1,900 "	1,900 "	"	b) 1,900 "
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation . . . . .	2,000 "	2,000 "	"	1,000 "
Console destinée au buste du baron de Gerlache. . . . .	225 "	225 "	"	"
Buste en marbre de Defaeqz, destiné à la Cour de cassation.	2,000 "	2,000 "	"	c) 2,000 "
Buste de Vésale, destiné à l'Académie de médecine . . . . .	2,000 "	2,000 "	"	1,000 "
Buste d'Hippocrate, destiné à l'Académie de médecine. . . . .	1,400 "	1,400 "	"	k) 1,400 "
<i>(Imputable sur crédit général, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, etc.)</i>				
Buste de feu M. le vicomte de Nieuport, pour l'Académie royale des lettres, des sciences et des beaux-arts . . . . .	2,000 "	2,000 "	"	é) 2,000 "
Buste de feu le colonel Dandelin, pour l'Académie royale de Belgique. . . . .	2,000 "	2,000 "	"	j) 2,000 "
Buste de feu Quetelet, pour l'Académie royale de Belgique.	2,000 "	2,000 "	"	l) 1,000 "
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon . . . . .	28,000 "	28,000 "	"	16,000 "
Monument à Van de Weyer, à Louvain . . . . .	70,000 "	20,000 "	"	"
Statue de feu la Reine Louise-Marie à Philippeville. . . . .	45,000 "	m) 20,000 "	25,000 "	"
Buste du botaniste Vanderspieghel, pour l'Académie de médecine . . . . .	2,000 "	2,000 "	"	"
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>162,525 "</b>	<b>87,525 "</b>	<b>25,000 "</b>	<b>50,500 "</b>

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir: Vanhelimont, Agneessens, Van Eyck, monument à Wiertz, R. P. Desmet à Termonde. La part d'intervention de l'État en ce qui concerne les monuments à élever à la mémoire de Van Eyck à Bruges est fixée à 22,500 francs, du R. P. Desmet à Termonde à 8,000 francs.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1875.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1876.	1877.	à venir.	
				NOTE GÉNÉRALE. — Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions. —
"	"	"	"	a) Contrat du 25 mai 1872. — La somme de 2,000 francs est payable par moitié, la 1 <sup>re</sup> après approbation du modèle, la seconde après livraison du buste.
"	"	"	"	b) Contrat du 12 juillet 1872. — Payable par moitié : 1 <sup>o</sup> après approbation du modèle; 2 <sup>o</sup> après livraison du buste.
"	c) 1,000 " (Liquidé.)	"	"	c) Contrat du 8 juillet 1872. — Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation; la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
"	d) 225 " (Liquidé.)	"	"	d) Travail confié à M. Sopers, sculpteur à Bruxelles.
"	"	"	"	e) Contrat du 27 juin 1872. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
g) 1,000 "	"	"	"	g) Contrat du 8 juillet 1875. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
"	"	"	"	h) Contrat du 20 juin 1875. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
"	"	"	"	i) Contrat du 15 mars 1874. — Soldé sur l'exercice 1874.
"	"	"	"	j) Contrat du 20 juillet 1874. — Le buste est exécuté et le prix en a été soldé en 1870.
1,000 "	"	"	"	k) Contrat du 31 mai 1874. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
l) "	"	12,000 "	"	l) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront : 1 <sup>o</sup> La prise de Jérusalem; 2 <sup>o</sup> la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
10,000 "	10,000 " (Liquidé.)	(éventuellement; subside complémentaire.)	"	
7,865 "	"	"	"	m) La part de l'État sera acquittée en 3 paiements.
"	"	n) 2,000 "	"	n) Contrat du 15 juillet 1876. — Le travail est confié à M. Deckers. Le prix sera acquitté par moitié aux conditions ordinaires.
10,865 "	11,225 "	14,000 "	"	

Des subsides partiels sont alloués de ce chef d'après le degré d'avancement des travaux et dans les limites des crédits.

En ce qui concerne les autres projets de monuments, des arrangements définitifs ne sont pas encore conclus, mais il y a lieu de supposer que des décisions pourront être prises sans trop tarder.

(234)